

Résumés

Chapitre I

L'ASSURANCE DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR: CADRES THEORIQUES ET PRATIQUES, EXEMPLES TIRES D'EXPERIENCES MONDIALES

Par: Ramzi Salamé

Ce chapitre est constitué de trois parties: le cadre théorique, les pressions en vue de l'adoption de systèmes d'assurance qualité et, des exemples tirés d'expériences mondiales. La partie théorique traite de douze points, à savoir: 1) les origines historiques lointaines du contrôle de la qualité, 2) l'intérêt moderne concernant les questions de qualité, 3) les multiples approches du concept de "qualité", 4) les finalités des opérations relatives à la qualité, 5) les objets de ces opérations, 6) les principes généraux à la base de ces opérations, 7) les rythmes d'action, 8) les périodes, 9- les caractéristiques de la qualité, 10) les organismes, 11) les mécanismes, 12) les approches du contrôle et de l'assurance de la qualité. La deuxième partie aborde les facteurs internes et externes de pression en vue de l'adoption de l'assurance qualité, alors que la troisième partie porte sur les expériences des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Australie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Kenya, et d'autres.

L'auteur soutient que l'amélioration de la qualité des services des établissements de l'enseignement supérieur constitue le but ultime et la raison d'être de toute opération concernant la qualité. L'auteur présente les cinq champs concernés par la qualité, soit: le système de l'enseignement supérieur, les établissements, les programmes, les processus d'enseignement et d'apprentissage, et les extrants. En ce qui concerne les rythmes d'action, l'auteur distingue les opérations courantes adoptées comme partie intégrante du système de gestion, les opérations ad hoc nécessaires lors de l'émergence d'un problème inhabituel, les opérations périodiques qui se font de temps en temps en vue d'examiner les éléments de la qualité dans le système de façon approfondie, sérieuse et prenant tout le temps nécessaire. Par ailleurs, l'auteur propose de distinguer trois groupements d'éléments relatifs à la

qualité: 1) les objets de vérification, comme, par exemple, la vérification de la mission de l'établissement, ses objectifs, ses plans, ses ressources et sa structure ; ces objets auront des critères de vérification comme c'est le cas avec le mouvement de l'accréditation américain ; 2) les standards et les points de repère qui sont les points de référence utilisés pour établir des jugements sur l'acceptation ou le refus d'un tel cas ou d'un autre, 3) les outils de repérage comprenant les indicateurs, les indices, et les démonstrations collectés dans le but d'émettre des jugements ou de proposer des mesures et des solutions. L'auteur divise les organismes concernés par la qualité en organismes internes aux établissements, organismes nationaux, organismes régionaux entre les pays et organismes internationaux. Les mécanismes de l'examen de la qualité sont classifiés en internes (comme l'autoévaluation) et externes. Quant aux approches du contrôle et de l'assurance de la qualité, elles sont réparties en quatre: l'évaluation, l'audit interne, l'audit externe, et l'accréditation. En conclusion, l'auteur relève les éléments communs suivants parmi les systèmes de l'assurance de la qualité: l'existence d'un organisme indépendant au plan national et des organismes semblables au niveau des établissements, le recours à des critères toutefois sans l'adoption de standards ou de normes pré-établies, l'inclusion des systèmes d'assurance qualité de procédures d'autoévaluation et d'évaluation externe, l'élaboration d'un rapport portant sur les résultats de l'évaluation, et l'utilisation de ces résultats dans la reconnaissance de la qualité, du développement et du financement. L'auteur met aussi l'accent sur les avantages de l'association entre les diverses approches et les différents mécanismes pour les établissements et les systèmes de l'enseignement supérieur de chaque pays.

Chapitre II

L'ASSURANCE DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PAYS ARABES: APERCU GENERAL

Par: Munir Bashshur

Cette étude met en lumière les efforts visibles des pays, des universités et des organisations arabes au sujet de l'assurance de la qualité. Au niveau des efforts des organisations régionales, l'étude passe en revue les réalisations du Bureau Arabe pour l'Education dans les pays du Golfe, de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO), l'Association des Universités Arabes, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et l'UNESCO- la Conférence sur l'Enseignement Supérieur. Concernant les tentatives entreprises au niveau des pays et des universités, l'étude met l'accent sur les législations et la mise en place d'instances générales et sur les expériences de certaines universités au Liban, en Jordanie, en Palestine, en Egypte, au Soudan, au Sultanat d'Oman et aux

Emirats Arabes Unis. L'étude analyse les textes, les documents, les informations et les rapports disponibles et établit des comparaisons entre les pays et les universités, entre les déclarations et les faits et entre les concepts et la terminologie utilisée.

L'étude montre que les documents régionaux diffèrent en importance et en précision. Certains sont même entourés d'ambiguïté quant à l'application. Au niveau des pays et des universités, l'étude note ce qui suit: 1) Il existe des différences essentielles entre l'auto-évaluation à l'Université Libanaise et à l'Université Américaine en dépit de la ressemblance dans les questions formelles; et les efforts législatifs et gouvernementaux demeurent hésitants au Liban; 2) La Jordanie a déjà fait des lois sur l'assurance de la qualité et l'accréditation et a mis en place des instances sachant que l'accréditation y a pris le sens d'autorisation et qu'elle soit centrée sur l'enseignement privé; 3) Les législations palestiniennes sont grandement semblables aux législations jordaniennes même si elles diffèrent sur certains points; 4) Les efforts en Egypte ont été lancés par la mise en place d'une instance nationale pour l'assurance de la qualité et l'accréditation qui est en train de développer des critères pour la mesure de la performance et de la qualité; 5) Au Soudan, les efforts ont été entrepris avec l'établissement d'une instance supérieure pour l'évaluation et l'accréditation; 6) Le Sultanat d'Oman a mis en place un système d'assurance de la qualité; 7) Les Emirats Arabes Unis ont entamé la mise en place de cadres pour l'évaluation externe et de structures et mécanismes pour l'assurance de la qualité. L'auteur fait remarquer que les organismes et les associations formés sont, dans la majorité, des suppléments à des organismes et des services gouvernementaux déjà en place et que leur travail s'oriente essentiellement vers la surveillance des établissements privés et se limite à accorder l'autorisation à ces établissements. L'assurance de la qualité se fait parfois par jumelage, parfois en rattachant des universités locales à des universités étrangères. Quant aux critères, ils servent à vérifier la présence de certaines caractéristiques prédéfinies et ne servent point à faire des jugements sur le niveau de la qualité et la comparaison.

Chapitre III

LE SYSTEME D'ACCREDITATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX ETATS-UNIS ET L'EXPERIENCE DE L'UNIVERSITE AMERICAINE A BEYROUTH (AUB)

Par: Waddah Nasr

L'étude commence par un exposé sur la nature du système d'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, sur les principes duquel s'est basée l'expérience de l'Université Américaine à Beyrouth dans le domaine de

l'accréditation. L'étude aborde ensuite tour à tour chacune des questions suivantes: les justificatifs de l'effort poursuivi par l'université pour l'obtention de l'accréditation; les étapes du processus d'accréditation une à une: l'étape précédant le processus, l'étape de la confirmation de l'habilité à poser la candidature, l'étape de la candidature à l'accréditation, l'étape de la préparation de l'étude interne, l'étape de la mise en uvre de l'étude interne et, finalement, l'étape de l'évaluation par les pairs. L'étude présente enfin quelques remarques en guise de conclusion, et renvoie le lecteur au site de l'université sur Internet qui comprend les documents fondamentaux sur le sujet.

Le processus d'accréditation dans le système américain est axé sur trois questions: premièrement, quelle est notre mission et quels sont les objectifs que nous nous efforçons d'atteindre? Deuxièmement, quels sont les moyens que nous mobilisons en vue d'atteindre ces objectifs? Troisièmement, comment est-ce que nous évaluons les résultats et comment est-ce que nous déterminons la mesure de notre réussite à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés?

Les organismes d'accréditation se répartissent dans ce système en trois catégories: organismes nationaux, organismes régionaux et organismes spécialisés. L'accréditation se fait sous deux formes: une forme institutionnelle et une forme spécifique à des programmes déterminés. L'accréditation à l'AUB a été faite par un organisme régional et sous la forme institutionnelle. Au printemps 2000, l'université a en effet commencé l'étape de la confirmation de l'habilitation à poser sa candidature en rassemblant les documents qui prouvent qu'elle remplit les conditions d'habilitation requises par la Commission des Etats du Centre des Etats Unies pour l'Enseignement Supérieur. Une fois l'habilitation obtenue, on commença à mettre en uvre le plan de l'étude interne (Mars 2001). Un comité supérieur a été formé à cet effet ainsi que des groupes de travail chacun prenant en charge un critère ou une caractéristique d'excellence en matière de l'enseignement supérieur (14 groupes). Le nombre global de membres de ces groupes a atteint 213 personnes. La préparation de l'étude interne a pris un an de travail, la C. S. a revu les rapports et le comité de rédaction aen a préparé le brouillon (octobre 2003). Le haut comité a révisé ce brouillon et a préparé la version final du rapport avant de l'envoyer en janvier 2004 au Comité des Etats du Centre des Etats Unis pour l'Enseignement Supérieur. A cette étape, l'équipe des pairs a révisé le rapport, rencontré par vidéo conférence l'équipe de l'Université Américaine et développé son rapport dans lequel il a décidé que l'université remplissait les quatorze critères d'excellence (Mars 2004). En conclusion, l'auteur s'arrête à la question suivante: "Qui fait l'audit de l'auditeur?" Et considère que l'auto surveillance pratiquée par le secteur de l'enseignement supérieur est la meilleure forme de surveillance.

Chapitre IV

L'EXPERIENCE DE L'AUTO-EVALUATION A L'UNIVERSITE LIBANAISE

Par: Joseph Beshara

Cette étude fait un exposé méthodique de cette initiative première tentative en son genre à l'Université Libanaise. En premier lieu, l'étude met l'accent sur le processus de planification de l'auto-évaluation, ses objectifs et ses domaines prédéfinis, ainsi que le plan général du projet en ses cinq étapes, la structure de l'auto-évaluation, " le guide d'auto-évaluation ", la méthodologie adoptée pour le développement des questions accompagnée d'un spécimen explicatif et les choix établis en ce qui relève des critères et des standards. L'étude aborde en deuxième lieu, le calendrier de mise en uvre du projet en commençant par l'élaboration du plan et jusqu'à la rédaction du rapport final. En troisième lieu, l'étude fait une présentation du rapport final en égard à la forme, au plan et aux résultats (conclusions et recommandations) avant de donner enfin une série de remarques portant sur le niveau de réalisation des objectifs de l'auto-évaluation et sur les avantages et bienfaits du processus d'évaluation et le besoin de sa poursuite. L'étude s'est basée sur les publications de l'université à ce propos ainsi que sur des discussions et des entrevues avec les concernés faites au cours des ateliers de travail après.

L'étude montre que l'auto-évaluation a été réalisée à partir d'une structure qui a permis une vaste participation de la part de la communauté universitaire. Elle a suivi un plan clair et précis tout en tenant à passer par le conseil de l'université à chaque étape. Le référentiel s'est basé sur une documentation internationale, sur l'interaction et les discussions. Les questions ont été élaborées d'une façon permettant de décrire la situation en place à l'université afin que les comités qui répondent aux questions les évaluent et émettent leurs opinions en ce qui concerne. Le projet a essayé de résoudre le problème de l'absence de standards pré-établis en incitant les participants à inclure ces standards dans leurs réponses. Le projet s'est conformé au plan qu'il s'est mis que ce soit au niveau du calendrier ou de la nature des étapes. Il en est arrivé à une série de conclusions portant sur la situation de l'université qui ont défini les besoins urgents de l'université, à partir desquelles des recommandations ont été rédigées de façon opérationnelle. L'auteur voit que le processus de l'auto-évaluation a atteint l'objectif général annoncé et réalisé trois des cinq objectifs directs prédéfinis mais il n'a pas réussi à atteindre les deux autres objectifs directs. Néanmoins, ce processus a contribué à créer une dynamique nouvelle qui n'avait pas de précédent depuis la création de l'université. Selon l'auteur, ce projet a montré la capacité de la communauté universitaire à conduire une autoévaluation avec courage et transparence. L'auteur conclut par

dire que ce processus est un premier pas qui doit être poursuivi et que les recommandations doivent être mises en œuvre.

Chapitre V

L'ASSURANCE DE LA QUALITE A L'UNIVERSITE ARABE OUVERTE

Par: Hussein Ibrahim Anis

L'étude commence par donner un aperçu sur l'Université Arabe Ouverte et sa structure générale, avant d'aborder la question de la structure de l'assurance de la qualité et ses divers éléments ayant traités aux affaires étudiantes, aux programmes d'étude, au corps enseignant, aux centres d'apprentissage et à l'administration académique. L'étude traite ensuite les indicateurs de performance et des mécanismes d'assurance qualité et de la mesure de la qualité avant de conclure par des remarques sur l'évaluation de l'expérience.

Les processus d'assurance de la qualité à l'Université Arabe Ouverte sont mis en œuvre par le "Comité de l'assurance qualité" au niveau central (au Koweït) avec le soutien de la "direction de l'assurance qualité". Il en est de même au niveau des branches où ce sont des "comités" aidés par des "unités" qui prennent soin de l'exécution de ces processus. Pour chaque élément de la qualité, l'étude présente les critères de l'évaluation et précise que l'évaluation se fait suivant deux méthodes parallèles: 1) l'élaboration de critères indépendants pour chaque élément du système d'enseignement; 2) l'élaboration d'un système de mesure et indicateurs pour chacun des objectifs généraux de l'université, en vue de surveiller la qualité de manière globale. Quant aux mécanismes d'assurance et de mesure de la qualité, ils comprennent le sondage d'opinions au sein de l'université à partir de questionnaires s'adressant aux étudiants et aux superviseurs académiques. L'étude rapporte quelques-uns des résultats collectés à ce niveau. Ces mécanismes regroupent également l'évaluation externe faite par des examinateurs externes, des organismes internationaux d'accréditation et les instances arabes. L'organisation des services de validation universitaire, OUVS, (l'Association d'Accréditation Britannique) a accrédité institutionnellement en 2004 l'Université Arabe Ouverte et trois de ses programmes d'étude. Les mécanismes d'assurance et de mesure de la qualité couvrent également le suivi des superviseurs académiques et l'évaluation de la performance des employés de l'université. L'auteur soutient que parmi les aspects de la réussite de l'expérience figure la diffusion du climat de l'assurance qualité au sein de l'université et le sentiment que l'université est sérieuse au sujet de la qualité, ainsi que l'utilisation par l'administration de l'université de la rétroaction fournie par des processus de mesure et d'évaluation de la qualité dans les mesures visant à améliorer la situation de l'université. En égard aux difficultés et entraves, l'auteur cite entre autres: le manque d'expérience des employés de l'université au sujet de la

qualité et de l'assurance de la qualité, le manque de temps consacré à ce sujet au sein de l'université, le grand effort que requiert le sondage d'opinions vu l'augmentation du nombre d'étudiants et les exigences financières pour la mise en uvre des mécanismes d'assurance qualité et leurs effets sur le budget de l'université.

Chapitre VI

L'EXPERIENCE DE L'UNIVERSITE MOHAMED V - AGDAL DANS L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Par: Fakhita El Rajragui et Awatef El Sayeh

Cette étude présente l'expérience de l'Université Mohamed V-Agdal concernant l'évaluation de son programme d'informatique, dans le cadre du projet du PNUD relatif à l'amélioration de l'assurance qualité dans 15 universités arabes. L'étude fait une description du projet et de l'université et traite l'évaluation dans ses diverses étapes: la préparation à l'évaluation, la mise en uvre de l'auto-évaluation, l'évaluation externe, les résultats et les recommandations, l'examen des étudiants. Dans le cadre de la conclusion, l'étude fait un exposé abrégé d'une autre expérience de l'université dans le cadre de l'évaluation de la qualité en collaboration avec la Communauté Européenne.

L'étude souligne le fait que l'évaluation des programmes est une nouveauté pour l'université qui n'avait jamais jusque-là mis en place pareille procédure. C'est ce qui explique certaines des difficultés vécues au cours de l'expérience. Les participants ont suivi deux ateliers de formation, l'un au sujet de l'auto-évaluation et l'autre portant sur l'évaluation externe. L'étude précise également que l'auto-évaluation comprend deux volets: descriptif et critique. D'un autre côté, les données disponibles à l'université ne contenaient pas les éléments requis dans les formulaires d'auto-évaluation, particulièrement en ce qui concerne les objectifs, les méthodes d'enseignement, les connaissances et les compétences acquises par les étudiants. L'absence de ce genre d'informations chez les membres du corps enseignant les a conduits à hésiter à participer et répondre aux questions, sans perdre de vue que la langue anglaise, et c'est la langue des questionnaires, a constitué une raison supplémentaire de leur abstention à participer. Les jugements de l'évaluation externe ont été positifs en égard à la qualité des enseignements et des méthodes d'enseignement, alors qu'ils ont noté l'absence d'assurance et d'amélioration de la qualité. L'étude expose ensuite le contenu des recommandations de l'évaluation externe et note l'importance de cette expérience et la prise de conscience qu'elle a stimulée quant à l'importance de la qualité de l'enseignement supérieur, et de son assurance. Les auteurs voient qu'il est particulièrement essentiel de diffuser la culture de l'évaluation au sein des universités, afin de permettre à la communauté

universitaire de se familiariser avec la nature et les résultats de leur travail, surtout en matière des savoirs et des compétences acquis par les "diplômés", au lieu de se contenter par mettre des notes indiquant la réussite ou l'échec.

Chapitre VII

L'ASSURANCE DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN JORDANIE

Par: Tayseer Al-Nahar Al-Noaimi

Cette étude fournit un aperçu de la situation de l'enseignement supérieur en Jordanie, au niveau des établissements, des étudiants, des conditions d'admission, des systèmes de formation et des efforts entrepris au sujet de la qualité et des autorités de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'assurance de la qualité, l'étude passe en revue les critères du contrôle de la qualité et l'expérience du Fonds d'El Hussein pour la Créativité et L'Excellence dans l'évaluation de la qualité avant d'exposer un point de vue évaluatif sur l'expérience de la Jordanie en matière de l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur.

L'étude montre que malgré l'absence préalable d'un système institutionnel intégré pour l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur, les autorités ont mis en place des procédures concernant les intrants du système en égard au contrôle de la qualité. Depuis l'an 1990, il a été décidé d'appliquer l'accréditation, et en 1998, un conseil d'accréditation a été établi. Le contrôle de la qualité s'est concentré sur les moyennes d'admission, l'infrastructure et les diplômes du corps enseignant. D'autre part, la première évaluation de la qualité a vu le jour suite à l'initiative du Fonds d'El Hussein pour la Créativité et l'Excellence, en collaboration avec l'Agence Britannique d'Assurance de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (2001). Mais les résultats de l'évaluation (2002) ont été "décevants". Concernant l'accréditation, la législation a évalué les tâches du Conseil d'Accréditation des Etablissements d'Enseignement Supérieur, lesquelles ont été définies avec la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur en 2001. L'auteur fait ensuite correspondre l'émergence du terme "accréditation" avec l'expansion des établissements d'enseignement privé, et soutient que malgré les progrès réalisés, l'accréditation demeure uniquement appliquée au niveau des établissements du secteur privé et limitée à la surveillance afin de s'assurer que ces établissements respectent les conditions et normes. Il remarque alors que tout se passe comme si le terme accréditation s'est substitué au terme "autorisation" et qu'il est caractérisé par la coercition, ce qui va à l'encontre des traditions de l'accréditation. De plus, l'accréditation ainsi appliquée impose aux établissements privés des limites qui entravent leur liberté d'initiative, sachant que les comités d'accréditation sont formés de professeurs des universités gouvernementales et que les critères établis sont inspirés de ces universités mêmes.

Chapitre VIII

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MAROCAIN ET LES EXIGENCES DE LA QUALITE

Par: Mrani Zentar M'hammed

Cette étude présente les développements que l'enseignement supérieur au Maroc a connus en matière de qualité depuis le début de sa réforme à partir de 1997 et qui se basent essentiellement sur la "Charte Nationale de l'Education et de la Formation" (1999) et de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur (2000). L'étude aborde les mesures prises pour améliorer la qualité au niveau de l'enseignement général d'une part et au niveau de l'enseignement supérieur d'autre part en raison du lien étroit entre eux et du caractère universel de la réforme. Douze mécanismes adoptés pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur public sont présentés ainsi que les mécanismes de l'autorisation et de la surveillance de l'enseignement supérieur privé en vue de préserver la qualité. Les mécanismes de contrôle de la qualité dans l'enseignement supérieur public se résument à l'audit interne et à l'audit externe. L'audit interne est réalisée par les instances hiérarchiques au sein de l'université alors que l'audit externe est réalisée par le Comité National pour la Coordination de l'Enseignement Supérieur qui supervise l'enseignement supérieur en général et accorde l'accréditation. Quant à l'enseignement supérieur privé, il est soumis au suivi du Comité de la Coordination de l'Enseignement Supérieur Privé en ce qui concerne les autorisations, l'accréditation, la détermination des critères de qualité et l'élaboration des cadres d'éthique. L'étude explique le mode de formation et de fonctionnement de ce comité, y compris le fonctionnement des institutions en butte à des problèmes. L'étude intègre parmi les mécanismes de contrôle de la qualité le suivi des questions relatives à la supervision de la recherche scientifique, à son développement et à son contrôle, tout en expliquant les raisons de cette intégration. L'étude aborde aussi les difficultés qui ont accompagné l'application de la réforme, y compris l'implication de la communauté de l'enseignement supérieur dans la réforme, la formation professionnelle des personnels, l'autonomie de l'université, la nouvelle mentalité "réformatrice" requise pour la réforme et son caractère exhaustif.

Chapitre IX

L'ASSURANCE DE LA QUALITE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SOUDAN

Par: Abdelbagi AbdelGhani Babiker

Cet article présente un aperçu historique sur le développement des établissements d'enseignement supérieur au Soudan, et sur les pratiques, moyens

et procédures qui ont accompagné ce développement et qui montrent l'intérêt porté à la qualité. L'article expose les efforts entrepris par le Ministère soudanais de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue d'améliorer la performance universitaire et d'assurer la qualité des outputs du processus d'enseignement, mettant l'accent sur les mécanismes, les organismes, et les comités mis en place à cet effet et sur les études, les modèles et les critères en résultant.

L'étude montre que l'intérêt portant sur l'assurance qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur au Soudan a vu le jour avec l'établissement de l'université de Khartoum, à partir de l'admission des étudiants distingués et l'adoption du système des examinateurs externe provenant des universités britanniques et européennes de haut niveau pour l'évaluation de sa performance en général et celle des diplômés en particulier. Ce système est resté en vigueur lors de l'établissement de certaines universités dans les années 80. Cependant, avec la fin des années 90 du siècle dernier, et comme résultat de l'augmentation croissante des établissements d'enseignement supérieur et l'absence de ressources financières, l'application du système des examinateurs externe est devenue impossible. Les efforts du contrôle de la qualité ont alors été pris en charge par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avec l'établissement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a été chargé de la qualité et de son assurance dans les établissements de l'enseignement supérieur. Les accomplissements les plus importants de ce conseil concernent la constitution de comités scientifiques spécialisés qui s'occupent de l'évaluation périodique de ces établissements et de l'élaboration des études nécessaires à l'amélioration de la performance ainsi que l'adoption du projet de la "faculté modèle". La formation d'un comité pour l'examen de la situation des nouvelles universités (1996) et la mise en place d'un comité pour l'enseignement supérieur privé et étranger (1992) qui se concentre sur le contrôle, la rationalisation et l'amélioration de la performance dans les établissements de l'enseignement supérieur privés et étrangers, comptent aussi parmi les réalisations de ce conseil. Récemment, le Ministère a mis en place le Conseil de l'Evaluation et de l'Accréditation en vue de répandre la culture d'évaluation et d'accréditation. L'auteur soutient que l'intérêt porté à la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur au Soudan n'avait pas pris dans le passé une dimension exhaustive et scientifique; il s'agissait de manière générale, d'interprétations concernant seulement les diplômés. Cependant récemment, et surtout à la suite de la mise en place des comités scientifiques spécialisés et la création du Conseil de l'Evaluation et de l'Accréditation, l'application des concepts de la qualité tient désormais plus de place dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique gouvernementaux et non gouvernementaux.

Chapitre X

L'EXPERIENCE EGYPTIENNE DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE QUALITE ET L'ACCREDITATION AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Par: Mohsen El Mahdy Said

Cet article fournit un aperçu général sur les efforts déployés en Egypte dans le domaine de l'assurance de la qualité. Il expose les projets du plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et présente un aperçu sur chaque projet, tout en mettant l'accent sur les activités préliminaires du projet concernant l'assurance de la qualité. Ce projet est ensuite exposé en détail en égard à sa raison d'être, sa mission, ses objectifs, ses activités, ses projets subsidiaires, et la structure de l'organisme responsable de sa mise en uvre et de sa supervision, à savoir le Conseil National de l'Assurance qualité et de l'Accréditation dans l'Enseignement. L'article précise la mission, les objectifs, les compétences et la structure organisationnelle du Conseil, avant de s'arrêter sur les préparatifs de l'étape transitoire, en attendant la promulgation de la loi créant le Conseil et lui permettant de débiter effectivement son action. L'article conclut par certaines questions et procédures relatives au fonctionnement de ce Conseil.

Les efforts d'assurance de la qualité s'insèrent dans le cadre du projet de développement de l'enseignement supérieur entamé en 2002 avec l'appui de la Banque Mondiale, ce projet est supervisé provisoirement par "le Comité National d'Assurance de la Qualité et de l'Accréditation" en attendant la création du Conseil National de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation dans l'Enseignement Supérieur une fois la loi sera promulguée. La stratégie a été élaborée à partir de 1998. Il en est résulté 25 projets couvrant tous les domaines et répartis sur trois étapes 2002-2007, 2007-2012, 2012-2017. Dans la première étape, il y a 12 projets qui ont été intégrés dans six, à savoir: le fonds du projet de développement de l'enseignement supérieur, le projet de développement des compétences des membres du corps enseignant et des personnels de direction, le projet des technologies de l'information et de la communication, le projet de développement des facultés technologiques, le projet de développement des facultés d'éducation et le projet d'assurance de la qualité et de l'accréditation. Ce dernier projet est le projet primordial et l'objet majeur de l'article. Parmi les activités préliminaires à son élaboration, l'article cite: l'auto-évaluation (dans six facultés au sein de trois universités: le Caire, Assiout, El Manoufia), la mise en place de centres pour l'évaluation de la performance universitaire dans toutes les universités égyptiennes, le lancement d'une campagne de sensibilisation sur le sujet au sein des universités, et la mise en uvre de projets de développement dans les universités. La mission du projet est ainsi formulée "l'assurance de la qualité, le développement continu et l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur en Egypte, en vue d'assurer

aux diplômés la confiance de la société, et ce à travers un mécanisme d'évaluation reconnu au niveau mondial". Selon la structure proposée, le Conseil National de l'Assurance qualité et de l'Accréditation dans l'Enseignement devrait agir au niveau de l'enseignement supérieur et de l'enseignement pré-universitaire. L'unité de l'enseignement supérieur se divise en deux secteurs: le secteur de l'évaluation et du développement et le secteur de l'accréditation. L'article aborde enfin certaines questions tels: la relation entre le conseil à mettre en place et les entités déjà en place selon de lois précédentes, le degré auquel les universités seront obligées à se présenter à l'accréditation, le mode de comportement vis-à-vis des établissements qui ne remplissent pas les conditions, etc.

Chapitre XI

RAPPORT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE DANS LES UNIVERSITES ARABES

Le projet de rapport dont il est question dans ce chapitre a été préparé en Juillet 2003 par le Bureau Régional pour les Etats Arabes du Programme des Nations Unies pour le Développement, à la fin d'une série d'opérations entamées en Janvier 2002 et qui ont porté sur l'évaluation des programmes d'informatique dans quinze universités arabes. Cette évaluation constitue l'une de plusieurs composantes réalisées avec la fin de l'année dernière (2004) dans le cadre du "Projet de développement de la performance qualitative et amélioration des capacités de planification institutionnelle dans les universités arabes ". Le travail est actuellement en cours pour la publication des rapports régionaux résultant de chacune de ces composantes (y compris le rapport en question) avec le début de cette année. Le Programme uvre d'un autre côté à la préparation d'une nouvelle phase de ce projet.

Le projet en question est supervisé par le Bureau Régional pour les Etats Arabes du Programme des Nations Unies pour le Développement. L'évaluation a été faite à la base d'une version modifiée de la méthodologie suivie par l'Agence de l'Assurance de la Qualité Britannique et a suivi les étapes suivantes: la sélection des universités participantes, la désignation des coordinateurs et des représentants des universités, la formation des équipes des universités à l'auto-évaluation, la réalisation de l'auto-évaluation et la présentation des rapports, la constitution des équipes de l'évaluation externe (des pairs) formées d'experts de l'Agence de l'Assurance de la Qualité et d'experts arabes (choisis après formation parmi les représentants des universités participantes dans le projet), l'exécution du travail par

les équipes d'évaluation externe, l'élaboration d'un rapport final et détaillé sur chaque programme évalué et envoyé en Février 2003 par le directeur du Bureau Régional Arabe envoyé au président de l'université concernée. Le rapport dont il est question dans ce chapitre a été élaboré à la lumière des résultats des processus d'évaluation susmentionnés et des informations comprises dans les divers rapports.

Chapitre XII

LE CADRE GENERAL DE L'ENQUETE SUR LE TERRAIN ET SES RESULTATS

Par: Adnan El Amine

Ce chapitre passe en revue les principaux résultats généraux de l'enquête sur le terrain menée dans les universités arabes. Précédé d'une introduction sur la méthode adoptée pour l'enquête, ce chapitre met l'accent sur les caractéristiques générales des universités ayant répondu à l'enquête en égard à leurs dates de fondation, au secteur auquel elles appartiennent, aux diplômes qu'elles accordent, à la langue d'enseignement, aux étudiants et étudiantes ainsi qu'au corps enseignant. Ce chapitre examine aussi certaines marques de qualité, comprenant le site Internet, le nombre d'étudiants pour chaque enseignant, le pourcentage des titulaires de doctorat parmi les enseignants, le pourcentage des détenteurs du titre de professeur, le nombre des centres de recherche et le nombre des publications périodiques, le budget consacré aux recherches, desquelles on tire "l'index des caractéristiques de la qualité". L'étude porte finalement sur la distribution des activités d'amélioration de la qualité et des activités d'assurance qualité et les liens statistiques y relevant.

La moyenne annuelle de la fondation des universités a atteint 2,2 universités entre 1954 et 1993 et cette moyenne s'est élevée jusqu'à 5,4 universités pendant la dernière décennie. Le tiers des universités, ayant répondu à l'enquête appartiennent au secteur privé. Les universités assurent sept types de diplômes et l'enseignement dominant se fait dans les deux langues arabe et anglaise en même temps. Le tiers des étudiants inscrits se trouve en Egypte, bien que le pourcentage des universités de l'Egypte, par rapport au total des universités objets de l'étude, soit égal à 8,3%, et que le pourcentage d'habitants de ce pays par rapport au total soit égal à 25%. L'Egypte et la Syrie représentent un exemple du nombre excessif d'étudiants dans les universités. Le pourcentage d'étudiantes se situe à plus de 50% dans les petits pays du Golfe. Cependant, bien que les étudiantes représentent 39% du total, les femmes membres du corps enseignant ne représentent que 27%.

L'index des caractéristiques de qualité montre que 19 universités ont obtenu 50 points et plus (sur 100). Ces universités sont situées au Liban (4 universités), en Irak (3), en Egypte (6), au Bahrain (2), au Koweït, à Qatar, au Maroc, et en Tunisie (une université dans chaque pays). L'analyse de la situation des dix premières

universités sur l'index, et ceux des dix dernières universités montre que les facteurs qui font augmenter ou diminuer cette moyenne sont le nombre de centres de recherche, et le pourcentage des titulaires de doctorat parmi le corps enseignant, ainsi que le pourcentage des détenteurs de titre de professeur. Quant au facteur du nombre d'étudiants pour chaque enseignant, il fournit des signes contradictoires. L'index des caractéristiques de qualité est également lié à la date de fondation de l'université, aux diplômes décernés et à la taille de l'université. Les activités d'amélioration de la qualité sont liées aux mêmes variables ainsi qu'au secteur. Une relation de convergence, bien que non linéaire, s'établit entre l'index des caractéristiques de la qualité et les activités d'amélioration de la qualité et les activités d'assurance de la qualité. Le nombre des activités d'assurance qualité est minime et la moyenne ne dépasse guère le chiffre 1 dans l'université sauf dans un seul pays (la Palestine). Les différences résultant de la date de fondation de l'université, du secteur auquel elle appartient, aux diplômes décernés et de la taille de l'université sont négligeables.

Chapitre XIII

LES FACULTES

Par: Adnan El Amine

Ce chapitre passe en revue les résultats de l'enquête sur le terrain menée dans les universités arabes, en ce qui concerne les facultés. Il aborde les nominations courantes, l'existence de branches, et la distribution des facultés selon le domaine de spécialisation, les étudiants et le corps enseignant.

Les 157 universités ayant répondu à l'enquête comprennent 1492 facultés, parmi lesquelles il y a 175 branches réparties dans des zones géographiques loin des campus principaux. La part de facultés dans un nombre de pays surpasse celle des universités (comme en Syrie, en Égypte et en Arabie Saoudite) à cause de l'élargissement à l'intérieur même des universités et de la densité des étudiants. Les facultés se répartissent entre 49% pour les sciences humaines et sociales, et 47% pour les sciences exactes. Les facultés les plus courantes du point de vue statistique sont les facultés d'éducation (12,7%) et les facultés de gestion et d'économie (10,2%). Les facultés de religion et des sciences religieuses sont à pied d'égalité avec les facultés de médecine (4,6%). Une seule faculté est consacrée à la femme (au Soudan). Quant au nombre d'étudiants, leur pourcentage dans les facultés de sciences humaines et sociales s'élève à 67% contre les facultés scientifiques (28,7%). L'inverse se passe en ce qui concerne le corps enseignant: 39% contre 57%. C'est pourquoi le nombre d'étudiants par enseignant s'élève dans les facultés de sciences humaines et sociales et diminue dans les facultés scientifiques. Il est à noter qu'il existe 147 facultés où il n'y a aucune femme membre du corps enseignant et 180

facultés où les femmes représentent entre 1 et 10% du total des enseignants ce qui veut dire que le tiers des facultés est essentiellement formé d'un corps enseignant masculin.

Chapitre XIV

LES UNITES NON LIEES A LA RECHERCHE, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES PUBLICATIONS PERIODIQUES

Par: Adnan El Amine

Ce chapitre passe en revue les résultats de l'enquête sur le terrain menée dans les universités arabes en égard aux unités non liées à la recherche, les centres de recherche et les publications périodiques. On y expose la nature et la distribution de ces unités, tout en introduisant dans l'annexe des inventaires complets s'y rapportant.

Le nombre d'unités académiques non liées à l'enseignement et à la recherche s'élève à 775 unités, c'est-à-dire à environ la moitié du nombre de facultés. Ces unités varient de par leurs nominations et leurs rôles et elles sont classées en dix catégories: 1) unités d'application avec des fonctions de production, de service et de formation, 2) unités de services éducatifs avec une visée d'enseignement continu et d'enseignement des langues, 3) unités d'études supérieures et de recherches scientifiques, 4) unités de développement local, 5) unités des affaires étudiantes, 6) unités de ressources, 7) unités des affaires culturelles, 8) unités de l'ordinateur et de l'informatique, 9) unités des affaires concernant la qualité de l'enseignement, 10) autres. Il existe quatre types d'unités qui prennent en charge les affaires de l'assurance de la qualité: "le comité d'accréditation", "le bureau du suivi de l'accréditation et de la qualité", "le comité de la qualité", et "le centre de l'assurance de la qualité". Le plus grand nombre d'unités non liées à la recherche se trouve en Egypte (219) et les pays les plus concernés par l'établissement de ces unités sont l'Egypte, la Jordanie, la Palestine, le Liban et l'Irak. Il y a 30 universités où il n'y a aucune unité de la sorte, et 18 où le nombre d'unités varie entre 10 et 70.

Le nombre de centres de recherche a atteint 425 centres dans 95 universités contre 62 universités où il n'existe aucun centre. Dans 8 universités, le nombre des centres de recherche s'élève jusqu'à dix et plus et dans une université particulière (l'université du Caire) le nombre s'élève même jusqu'à 83. La comparaison entre les facultés permet de conclure que la portion consacrée aux sciences humaines dans les centres de recherches est de loin inférieure à celle que leur consacrent les facultés (7 fois inférieure) et que la portion des sciences sociales dans les centres de recherches est supérieure à leur portion dans les facultés (par 2 fois). Dans les centres de recherche, la portion consacrée aux sciences naturelles est plus importante que celle consacrée aux sciences générales et appliquées. Alors que l'éducation occupe 12,7%

des facultés, elle ne compte que 3,3% des centres de recherche, la gestion et l'économie occupent 10,2% dans les facultés et 3,5% dans les centres de recherche.

Les universités publient 381 périodiques, une moyenne un peu supérieure à 2 périodiques par université. La distribution des périodiques est associée plus à la répartition des facultés qu'à celle des centres de recherche. D'autre part, les périodiques consacrés aux sciences humaines et sociales abondent plus que ceux consacrés aux sciences exactes et appliquées. On trouve même des périodiques dans des domaines de spécialisation qui n'ont pas de centres de recherche, tels que les lettres, les arts, la culture, la médecine dentaire, la pharmacie, la médecine vétérinaire, les sciences de la santé et les sciences appliquées.

Chapitre XV

LES ACTIVITES D'AMELIORATION DE LA QUALITE

Par: Adnan El Amine

Ce chapitre passe en revue les résultats de l'enquête sur le terrain dans les universités arabes en ce qui concerne les activités d'amélioration de la qualité effectuées par les universités au cours des trois dernières années. Ces activités comprennent tout ce qui a rapport avec le développement professionnel du corps enseignant, d'amélioration des compétences des étudiants, et du développement des curricula, et des ressources éducatives, en plus des conventions et des accords de recherche des programmes communs avec des parties externes ainsi que les jumelages. Ce chapitre décrit ces activités et met l'accent sur leur répartition.

Le nombre d'activités comptées a atteint 348 activités, c'est-à-dire une moyenne de 2,2 activités par université. Ces activités se font sous divers procédés, on cite entre autres: la formation professionnelle, les séminaires et les ateliers de travail, les visites et les échanges, et la coopération scientifique. Ces activités sont menées par les facultés et les départements (30,7%) et les unités académiques non enseignantes (52,2%) ou conjointement (16,7%). Parmi les unités non académiques on note: les centres et les bureaux, les comités spéciaux, les décanats (tel que le décanat de la recherche scientifique, etc.), les bibliothèques, la présidence et la vice-présidence, l'université en tant que telle. Le tiers de ces activités se fait sans coopération avec aucune partie extérieure, la moitié se fait en coopération avec un partenaire de l'extérieur du pays, alors que 14,8% des activités se font en collaboration avec un partenaire de l'intérieur même du pays. Les trois quarts des parties externes sont des universités, et le reste comprend des établissements et des organismes académiques, des organisations et des fonds de soutien, dont un tiers se situe dans les pays arabes et un tiers est reparti entre les Etats-Unis (12 activités) et la France- l'Allemagne (22 activités). La majorité écrasante de ces activités est positivement évaluée de par leur importance et leur succès ; pourtant, l'extrême

majorité des universités exprime le besoin de soutenir ces activités en vue de les développer dans l'avenir (106 sur 118).

Chapitre XVI

LES ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA QUALITE

Par: Adnan El Amine

Ce chapitre passe en revue les résultats de l'enquête sur le terrain menée dans les universités arabes en ce qui concerne les activités d'assurance de la qualité effectuées par les universités au cours des trois dernières années. Ce chapitre décrit donc ces activités et examine leur distribution statistique.

L'assurance de la qualité veut dire l'activité prise en charge par l'université en vue d'examiner la qualité conformément aux traditions conventionnellement admises au niveau mondial incluant l'auto-évaluation et l'évaluation externe. Ce procédé est le plus souvent désigné sous des dénominations diverses: "l'accréditation" (Etats-Unis), "l'assurance de la qualité (Grande Bretagne), "l'évaluation" (France) etc. Les données recueillies dans les universités se révèlent très divergentes de par le sens accordé à cette activité. Certaines de ces activités ont eu lieu en trois jours alors que d'autres ont occupé trois années. Dans certaines activités il y a eu sondage d'opinion des enseignants alors que dans d'autres, des rapports ont été mis à point sur la base de critères internationaux. C'est pourquoi les activités ont été reclassées en 4 catégories: 1) activités "traditionnelles" (accréditation, assurance de la qualité), 2) activités "non traditionnelles" (il y a eu soit une évaluation externe seulement soit une autoévaluation seulement), 3) activités d'évaluation périodiques (par le biais d'enquêtes et de concours, etc.) 4) autres. Le nombre total des activités a atteint 106, c'est-à-dire une moyenne de 0,67 activité par université. Pourtant, en comptant les activités pouvant être réellement groupées sous l'"assurance de la qualité" (traditionnelle et non traditionnelle) ce nombre s'est trouvé réduit à 52 activités c'est-à-dire une moyenne de 0,33 activité par université. Ces activités, auxquelles participe une partie externe internationale, s'adressent dans leur majorité, aux facultés et aux programmes d'études et dans le domaine des sciences, dans la plupart des cas. Le Programme des Nations Unies pour le Développement a été l'une de ces parties externes éminentes en collaboration avec l'Agence de Qualité Britannique. Au niveau interne, ces activités ont été organisées par des facultés, des unités académiques, des comités spéciaux ou la présidence de l'université. Les universités tendent forcément à donner une bonne évaluation des résultats de ces activités ; mais la plupart de ces universités ont exprimé en même temps, le besoin de soutenir ces activités pour les faire évoluer dans l'avenir.